

## Communiqué de presse

Bourg-en-Bresse, le 03/10/2019



**Un officier de sapeur-pompier professionnel  
intégré à l'équipe d'ingénieurs de la CCI de  
l'Ain**

Première en France !

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la CCI de l'Ain déploie une nouvelle action à destination des entreprises et des territoires pour les accompagner à insuffler une *Culture Sécurité* afin d'agir pour la sécurisation des équipes et la pérennisation des sites.**

Aujourd'hui, la CCI de l'Ain propose, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain, un accompagnement innovant des entreprises à travers l'action *Culture Sécurité* pour laquelle l'accent est mis sur la sécurité, au service de la performance de l'entreprise.

Patrice Fontenat, Président de la CCI de l'Ain : *"Le SDIS de l'Ain dénombre 2 sinistres par semaine dans une entreprise aindinoise (départ de feu, explosion, fumée, feu...). Il est apparu important pour nous, chefs d'entreprises élus à la CCI, de contribuer à l'émergence d'une culture de sécurité au-delà de la stricte application de la réglementation. Culture Sécurité est l'aboutissement d'un travail commun entre la CCI de l'Ain et le SDIS de l'Ain, inscrit dans la continuité des liens créés à l'occasion du Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France en 2018."*

Le Colonel Hors-Classe Hugues Deregnacourt, Directeur Départemental du SDIS de l'Ain : *"A l'occasion du 125e Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France, organisé dans l'Ain en 2018, le SDIS de l'Ain a initié une démarche volontariste d'ouverture vers le monde industriel, très présent dans le département. Aujourd'hui il est question de franchir une nouvelle étape dans la collaboration avec la CCI de l'Ain avec cette opération pilote au niveau national."*



*Présentation de l'opération Culture Sécurité lors de l'Assemblée générale de la CCI de l'Ain le 30 septembre 2019*

[Par voie de convention](#), signée cet été entre le SDIS de l'Ain et la CCI de l'Ain, pour la période de 2019/2022, les compétences d'un Officier de Sapeurs-pompiers Professionnels sont mises à disposition. Un large panel d'actions, de la sensibilisation à l'accompagnement de projet, va être proposée dans les prochaines semaines.

L'initiative aindinoise – inscrite également dans le dispositif *Territoires d'industrie* - est observée avec attention par les instances nationales dans la perspective d'une convention entre CCI France et la fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Cela pourra donner lieu à plus long terme à une déclinaison dans les autres territoires.

### **Commandant Martial Foissotte, chargé de mission Culture Sécurité à la CCI de l'Ain**

Le Commandant Martial Foissotte est Officier de Sapeurs-Pompiers Professionnel depuis 25 ans, après 5 années passées dans des entreprises industrielles de fabrication de machines à commande numérique.

Au sein de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Ain, il est Adjoint au Chef de Groupement "Prévention et Organisation des Secours" et Chef de Service "Prévision". Ses missions principales sont :

- la planification opérationnelle (rédaction des plans ORSEC, des Plans d'Etablissements Répertoriés...),
- l'instruction des certificats d'urbanisme dans les domaines industriel, agricole et d'habitation,
- l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Auparavant, Martial Foissotte a occupé plusieurs postes dont ceux de Chef de Compagnie au Centre de Secours d'Ambérieu-en-Bugey, de Chef du Service "Opération" et de chef de la Plateforme 18/112. Il a également été mis à disposition auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Bugey pendant 3 ans pour apporter son expertise sur le risque incendie au Chargé Incendie du site. Il a également piloté plusieurs projets départementaux transversaux adoptés par arrêté préfectoral : le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux Effets des Menaces (COTRRIM), le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDCI) et le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

**Contact presse : Elise VANZETTI – T. 06 32 36 39 69 – e.vanzetti@ain.cci.fr**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, en tant qu'établissement public, est gérée par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs. Elle représente les intérêts économiques du département depuis 1900. Elle informe et mène des actions pour ses 27 000 ressortissants industries, commerces ou prestataires de service. Chaque année, les chefs d'entreprise élus assurent près de 500 missions de représentations auprès de 300 organismes et participent à plus d'une centaine de réunions internes. Quant aux services, ils gèrent près de 37 500 contacts et plus de 15 000 formalités ; assurent 2 000 rendez-vous en entreprise ; organisent plus de 200 manifestations, ateliers, conférences... suivis par plus de 3 000 participants sur l'ensemble du territoire.

